



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt novembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du huit novembre 2019, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Anne DITCHFIELD, Régis GUINAND, Jean Michel CALVI, Marie Andrée COUTURIER, Christiane FONT (arrivée à 21h20), Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Jérôme GUBIEN, Lionel MILETIC, Claude Goy

**Absents :**

**Excusés :** Karine FONT, Geneviève FAYOLLE, Franck Guillon

**Pouvoirs :** Karine FONT à Fabrice BOUCHUT, Franck GUILLON à Jean Michel CALVI, Geneviève FAYOLLE à Marie Christine PONCET

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 17 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2019-40 : Approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 14 octobre 2019.

Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence jeunesse et de la compétence GEMAPI et rivières. Toutes les communes ne sont pas concernées mais doivent néanmoins délibérer.

Après avoir donné lecture du rapport de Monsieur le Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées, il dépose sur le bureau le rapport de la CLECT, invite le conseil à l'approuver et propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2019-41 : Approbation adhésion convention de médecine préventive 2020-2022***

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent une adhésion à un service de médecine préventive.

Dans le cadre de la réorganisation de la mission de médecine préventive du cdg69 et de l'évolution de la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les anciennes conventions prennent fin au 31 décembre 2019.

Le service de médecine préventive exerce les missions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive, pour l'ensemble des agents, et notamment les actions en milieu de travail (AMT) et de surveillance médicale. Ces missions sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Cette adhésion s'effectue en contrepartie du versement d'une participation annuelle fixée par le conseil d'administration du cdg69 et qui s'élève, pour 2020, à 70 euros par agent et à 80 euros par agent à compter de 2021. Une pénalité financière de 40 € en cas d'absence injustifiée d'un agent s'applique.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-42 : Avis sur le rapport annuel de la SEMCODA**

La commune de Larajasse est actionnaire de la SEMCODA et dispose de 412 actions d'une valeur nominale de 44€ chacune.

Monsieur le Maire présente le rapport de la SEMCODA portant sur l'exercice écoulé.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-43 : Subvention à l'association P'OSER**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'Association P'OSER et présente le bilan financier 2018 de l'association. Ce bilan est en équilibre. La Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations, propose d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € à l'association P'OSER pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-44 : Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor Public**

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée chaque année par le conseil municipal au Trésorier en charge du budget de la commune. Le conseil municipal doit alors se prononcer sur le taux affecté à cette indemnité.

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est calculée sur une base de la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années (hors opérations d'ordre).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux alloué à cette indemnité de conseil pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer au profit du Trésorier, un taux d'indemnité de 100% pour l'année 2019.

Adopté comme suit :

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

⇒ **N° 2019-45 : Approbation de l'acquisition par la Commune de LARAJASSE de l'immeuble cadastré section C numéro 543 ainsi que la parcelle C849 et environ 800m<sup>2</sup> de la parcelle C1321 appartenant à l'EPORA**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans une opération de Résidence avec pour cible les seniors. Pour cela, une convention a été signée avec l'EPORA en date du 31 Août 2017.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 14 Juin 2018, a approuvé la convention opérationnelle à passer avec l'EPORA et avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Par la suite, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble cadastré C543, ainsi que la parcelle C849 et environ 800m<sup>2</sup> de la parcelle C1321 appartenant à l'indivision Grange et rétrocession à la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la Commune de Larajasse rachète à l'EPORA l'immeuble cadastré C543, ainsi que la parcelle C849 et environ 800m<sup>2</sup> de la parcelle C1321. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EPORA a transmis l'ensemble des conditions financières relatives à cette acquisition. Le prix de vente est de 235 907,17€ HT, auquel il convient de rajouter la TVA à la marge de 542,46 €. Le coût total de cette acquisition est donc de 236 449,63 € TTC. Les frais accessoires et les frais de notaire relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

- **Questions diverses**

- ⇒ **Commission Finances**

- Chiffres à fin octobre : nous sommes parfaitement dans le Plan de Marche avec des dépenses de fonctionnement à 68% du budgété et des recettes à 86% d'où un Résultat de Fonctionnement de +300 K€ qui devrait demeurer de cet ordre de grandeur jusqu'à la fin de l'année.  
Au niveau de la Section d'Investissement, avec 302 K€ de dépensés et 85 K€ d'encaissés, le Résultat est à ce jour de -216 K€ mais devrait naturellement se creuser dans les mois à venir du fait des chantiers en cours de réalisation pour avoisiner les -4/500 K€ d'ici la fin de l'année (sauf perception anticipée de subventions sur projets futurs et/ou décalages sur 2020 de certains chantiers).  
Au total nous affichons donc pour l'instant un Cash-Flow positif de près de 100 K€ qui devrait être cantonné à maximum -2/300 K€ au 31/12.

- ⇒ **Commission Urbanisme**

- Etude des demandes d'autorisations d'urbanisme
- L'enquête publique sur la révision du PLU aura lieu entre le 13 Janvier 2020 et le 14 Février 2020. Un commissaire enquêteur sera présent lors de quatre permanences pour recevoir le public aux dates suivantes :
  - Lundi 13 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00
  - Samedi 25 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00
  - Mercredi 05 Février 2020, de 9h00 à 12h00
  - Vendredi 14 février 2020, de 14h00 à 17h00

- **Informations diverses**

- Cérémonie de commémoration de la 1ère Guerre Mondiale : s'est déroulé le dimanche 17 novembre à 11H00 à l'Aubépin précédée à 9H30 des dépôts de gerbes à Larajasse et Lamure ainsi qu'une messe à 10H00 à l'Aubépin. Malgré le froid, la commémoration a été très appréciée de la centaine de participants
- Illuminations : sont mises en place
- Pouzzolane : sera déposée aux points habituels dans les jours à venir.
- Signalétique chemins de Compostelle : la CCMDL va installer une nouvelle signalétique pour les chemins de Compostelle dont quelques centaines de mètres passent sur notre commune (vers La Chèvre).

- Conseil Municipal des Enfants : la journée du jeudi 31 octobre s'est très bien déroulée malgré le temps avec le matin une réunion suivie de jeux, d'un déjeuner partagé puis cinéma l'après-midi.
- Soleil Couchant : les travaux de rénovation de la toiture ont commencé, la pose des 50 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques suivra
- Eglise de l'Aubépin : Réunion de rendu de l'étude sur les travaux de rénovation à prévoir, jeudi 21/11 à 11h00
- Deuxième édition des MJ de 11 à 15 ans : Après le succès de la 1ère édition lors des vacances d'automne, nous reconduisons l'expérience les 26 et 27 décembre.
- Restauration des berges du Potensinet au Nézel : Des travaux ont été réalisés par le SIMA COISE et la Fédération de Pêche en accord avec le propriétaire du terrain dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.
- Départ d'Emmanuel MODELON, agent technique : une procédure de recrutement a été lancée pour son remplacement
- Goudronnage des chemins communaux : Les travaux sont interrompus pour l'hiver, reprise sans doute au printemps.
- Parking de l'Aubépin : La cuve à gasoil a été remplacée et enterrée. Nous espérons le beau temps pour que la suite du chantier puisse rapidement s'enclencher.
- Dossier de sinistre du sol de la salle d'évolution de l'école : l'expert du tribunal est venu sur site et a trouvé le problème. Nous attendons son rapport et ses conclusions. Par contre en attendant les travaux de rénovation, la salle est fermée à toute utilisation.
- Semaine de la tolérance autour de diverses manifestations sur le thème de l'homophobie
- Marché de Noël à l'office de tourisme de St Martin en Haut, du 7 au 22 Décembre 2019
- Plus de 600 entrées lors du marché des producteurs, artisans et commerçants organisé par la Commune en octobre 2019

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 12 Décembre 2019, à 20h00, en Mairie**